

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPVI 15 Subvention à huit associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe pour 2012. Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association A tire d'Aile (15348), pour une action de contes en rencontres et jeu de théâtre (2012-02335).

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'Association Charles Hermite (13767), pour une action 'relais social et création de liens dans le quartier Charles Hermite (2012-02359).

Article 3 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'Association D'Ici-D'Ailleurs (13405), pour un accueils dans la Ludothèque "Terre des jeux" dans le 18ème quartier La Chapelle (2012-02575).

Article 4 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association ATOUTS COURS (10892), pour des Ateliers sociolinguistiques (2012-02364).

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association ECObox (11605), pour la gestion participative d'un jardin partagé (2012-02527).

Article 6 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Ecole normale sociale (9885), pour le fond de participation des habitants du quartier la Chapelle/porte d'Aubervilliers (2012-02438).

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée au Groupe d'aide ethnopsychologique Charles Hermite (19916), pour une aide psychologique spécifique aux enfants, issus de la migration en difficulté scolaire et un espace de médiation pour leurs familles (2012-02358).

Article 8 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à Ney village (13505) pour son action de coordination Sociale (2012-02353).

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 26.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.